

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 30 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 17 mars 2016

L'an deux mille seize, le trente mars à quatorze heures trente, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

Présents :

M.VALLET, Mmes AKERMANN, BERGEON, FARRAS, MM. MOINET, SLEGR et SAUNIER, conseillers de Marennes
M. PROTEAU, Mmes HUET, MONBEIG, MM. BOMPARD, GABORIT et ROUSSEAU, conseillers de Bourcefranc-le Chapus
Mmes BEGU LE ROCHELEUIL, POGET, MM. MANCEAU et GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac
M. BROUHARD, Mme CHEVET, MM. DELAGE et LATREUILLE, conseillers de Le Gua
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage
MM. PAPINEAU et GAUDIN, conseillers de Saint Sornin
M. LAGARDE, Mme O'NEILL, M. SERVENT, conseillers de Nieulle sur Seudre

Excusés avant donné un pouvoir :

Mme BALLOTEAU (pouvoir donné à Mme FARRAS)
Mme JOHANNEL (pouvoir donné à M. SAUNIER)
M. DESHAYES (pouvoir donné à Mme BERGEON) jusqu'à la question n°8 (inclus)

Secrétaire de séance : Monsieur François SERVENT

Assistait également à la réunion :

Monsieur Joël BARREAU – Directeur de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

ooOoo

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte 16 questions :

1. Agenda 21 – Appel à projet 2016 relatif à l'accompagnement des démarches « Agenda 21 local » d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes & demande de financement
2. Office de tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes – Avenant à la convention de partenariat et d'objectifs
3. Office de tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes – Projet de labellisation Famille PLUS
4. Adhésion de la communauté de communes du Bassin de Marennes à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)
5. Accueil Collectif de Mineurs « le château des enfants » - Tarification des camps de l'été 2016
6. Projet Educatif Local – Avenant à la convention « Temps d'Activités Périscolaires » passée avec la commune de Bourcefranc-Le-Chapus
7. Projet Educatif Local – Soutien financier au projet présenté par le lycée Jamain
8. Manifestation Marai'Sonance – Concert du 1^{er} avril 2016
9. Vote des budgets communautaires – Année 2016

budget général
budget annexe « plate forme de transit des produits de la mer »
budget annexe « Zone d'Activités Economiques Le Riveau »
budget annexe « Zone d'Activités Economiques Fief de Feusse »
budget annexe « Zone d'Activités Economiques Les Justices »
budget annexe « Zone d'Activités Economiques Le Puits Doux »
budget annexe « Pépinière d'entreprises »

10. Budget général - Participations auprès des organismes extérieurs
11. Vote des taux
12. Vote du budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes
13. Collecte de déchets recyclables sur le site de la déchetterie « Le Bournet » - Mise en place d'une convention avec OCEAN
14. Informations du Conseil sur des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
15. Questions diverses
16. Informations générales de la communauté de communes

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur François SERVENT fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur François SERVENT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

Monsieur le Président regrette que le compte rendu du précédent conseil communautaire n'ait pas été diffusé aux conseillers. Les services sont actuellement surchargés.

- Monsieur DELAGE fait remarquer qu'il est parfois difficile d'entendre les propos tenus par les conseillers placés à l'autre extrémité de la salle. Il demande qu'une sonorisation soit installée afin de faciliter les échanges lors des séances.

ooOoo

Monsieur le Président demande que la question n°11 relative au vote des taux soit étudiée avant le vote des budgets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de donner son accord pour modifier l'ordre du jour du conseil communautaire.

ooOoo

1 – AGENDA 21 – APPEL A PROJET 2016 RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES « AGENDA 21 LOCAL » D'AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES & DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Président indique que les collectivités territoriales et groupements, qui se sont engagés dans une démarche Agenda 21 local, peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de l'année 2016. Les conditions nécessaires pour que la communauté de communes du Bassin de Marennes puisse bénéficier de

ce soutien sont les suivantes :

- * avoir engagé la démarche agenda 21 sur son territoire (*validation par la délibération du 18 février 2015*). Ce point est établi avec la mise en place des ateliers participatifs destinés au grand public et les réflexions menées au sein des commissions communautaires,
- * s'engager à présenter dans un délai maximum de trois ans, sa candidature à l'appel à reconnaissance de cette démarche.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux priorités définies par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes soutient les projets suivants :

- * participation au poste de l'agent en charge de l'ingénierie relative à la phase d'élaboration de l'Agenda 21,
- * soutien méthodologique et mise en place de dispositifs d'évaluation,
- * initiatives concourant à la construction, faisabilité et cohérence du programme d'actions spécifiquement dans les domaines suivants :
 - o éducation au développement durable (adaptation au changement climatique, agriculture bio/circuits courts/gaspillage alimentaire, environnement et santé),
 - o développement d'une économie verte,
 - o transition énergétique et écologique (réduction de la consommation d'énergie, préservation de la biodiversité...),
 - o méthodes innovantes et participatives dans la co-construction avec les acteurs du territoire.

Il est à préciser que le projet présenté par la collectivité peut se développer dans plusieurs catégories mais en se limitant à une seule proposition par catégorie d'actions.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une fois la phase de diagnostic et d'identification des enjeux terminée, l'objectif 2016 de la communauté de communes est d'arrêter sa stratégie locale de développement au travers d'un plan d'actions. Les aides financières seront donc sollicitées à hauteur de 9 500 euros et entre autre, au titre de l'ingénierie et du soutien méthodologique :

- * au titre de l'ingénierie pour le financement du poste de chargé de mission dont le coût annuel s'élève à 20 200 euros (poste à mi-temps). L'aide forfaitaire de la DREAL est plafonnée à 4 000 euros dans la limite de 70% d'aides publiques. Le montant sollicité sera donc de 4 000 euros,
- * au titre du soutien méthodologique pour une aide sollicitée dans le cadre de la convention d'assistance passée avec le CPIE Marennes Oléron et qui s'élève à 5 000 euros. L'aide de la DREAL est plafonnée dans la limite de 70% d'aides publiques. Le montant sollicité sera donc de 3 500 euros,
- * au titre de la « prime à l'intercommunalité » de 2 000 euros attribuées dans le cadre d'une démarche intercommunale déjà engagée.

Monsieur le Président demande donc au conseil de se prononcer sur la candidature de la communauté de communes du Bassin de Marennes à l'appel à projet de l'Etat et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès de la DREAL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission «Développement Durable, Démarche, Agenda 21 »,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de la candidature de la communauté de communes du Bassin de Marennes à l'appel à projet de l'Etat « accompagnement des démarches Agenda 21 d'aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en 2016 »,
- de valider le coût de la mise en oeuvre de la démarche pour l'année 2016 qui s'élève à 25 200,
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières pour un montant global de 9 500 euros,
- de l'engagement de la collectivité à candidater à l'appel à reconnaissance nationale du MEDDE dans un délai maximum de 3 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur LAGARDE rappelle qu'une série de réunions de concertation avec les administrés et les acteurs locaux vient de s'achever. Dix à vingt personnes étaient présentes à chacune de ces réunions publiques. Un point sera établi lors de la prochaine commission « Agenda 21 » sur les propositions émises par les participants. Une nouvelle série de réunions est programmée avant la fin du semestre 2016 et les intitulés de thèmes qui seront abordés, ont été modifiés pour les rendre plus « accessibles ». Ensuite, la collectivité devra impérativement mettre en place une programmation afin de permettre la mise en œuvre de la démarche sur le territoire.

- Monsieur le Président se dit satisfait de l'animation qui est faite autour de ces réunions publiques.

ooOoo

2 – OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON ET DU BASSIN DE MARENNES – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la démarche qualité et en vue de l'obtention du classement de l'office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes (OT) en catégorie 1, un avenant à la convention de partenariat et d'objectifs initialement passée avec cette structure fin 2014, doit être envisagé.

Monsieur le Président précise que dans ce contexte d'engagement marqué du territoire vers une démarche « qualité tourisme », les modifications portent essentiellement sur l'article 1 de la convention relatif à « l'objet » en précisant les missions de l'office de tourisme par axe de travail et les indicateurs de performance.

Les actions auxquelles s'engage l'office de tourisme sont donc reportées sur l'avenant dont l'article 1 est complété avec les mentions suivantes :

- 1- mission accueil et information
axe 1 – optimiser l'accueil et l'information touristique
 - 2 – promotion touristique / communication du territoire
axe 2 – renforcer la visibilité et développer la notoriété de la destination
 - 3 – qualification et structuration de l'offre touristique du territoire
axe 3 – qualifier et structurer l'offre touristique
 - 4 – conception et commercialisation de prestations et produits touristiques
axe 4 – développer la consommation touristique sur le territoire
- Des indicateurs de performances sont ajoutés pour chacun de ses axes.

Monsieur le Président demande donc au conseil de valider la passation de l'avenant à la convention de partenariat et d'objectifs initialement passée avec de l'office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « tourisme et patrimoine » ,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat et d'objectifs passée avec l'office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes, dans le cadre de la démarche qualité et en vue de l'obtention du classement de cette structure,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur le Président indique que le classement en catégorie 1 de l'office de tourisme intercommunautaire permettra aux communes surclassées (principalement Oléronnaises) de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée. Il lui paraît important « de jouer la carte de la solidarité » avec ces collectivités.

ooOoo

3 – OFFICE DE TOURISME DE L'ILE D'OLERON ET DU BASSIN DE MARENNES – PROJET DE LABELLISATION FAMILLE PLUS

Monsieur le Président indique que l'Office de Tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes (OT) envisage de déposer pour la destination Ile d'Oléron Marennes Tourisme, une candidature au label national Famille Plus.

En effet, depuis septembre 2015, l'OT s'engage à définir, en partenariat étroit avec l'ensemble des professionnels du tourisme, une stratégie commune de l'offre famille. L'objectif global est de confirmer, à travers la démarche de labellisation, le positionnement de la destination vers une destination Famille d'excellence. Le label Famille Plus, gage de qualité et de reconnaissance au niveau national, répond parfaitement à cet impératif de qualité en valorisant l'accueil, les activités et les services proposés par les prestataires touristiques du territoire et adaptés aux attentes des familles en séjour. Cette démarche qualitative, reconnue par l'Etat est définie par un cahier des charges et des grilles d'évaluation.

En date du 5 février 2016, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, structure gestionnaire du label, a émis un avis favorable afin de réaliser un audit d'entrée Famille Plus pour le territoire intercommunautaire, membre adhérent de l'ANETT.

Monsieur le Président précise que l'animation de la démarche est portée par l'Office de Tourisme, pour l'ensemble du territoire Ile d'Oléron/Bassin de Marennes. A ce titre, Madame Sabrina Violet a été nommée conseillère en séjour à l'OT, référente du label pour assurer le suivi de la démarche au quotidien, recenser et conseiller les prestataires touristiques souhaitant intégrer le réseau Famille Plus et animer le réseau.

A ce jour, la constitution du réseau Famille Plus est bien avancée, soit près de 45 prestataires touristiques (sites, activités, restaurants, hébergeurs...) sur le territoire souhaitant s'engager aux côtés de l'office.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit maintenant d'envisager le dépôt du dossier de candidature du territoire auprès de l'ANETT. Ce dossier est constitué entre autre, des éléments suivants :

- grille d'évaluation « territoire » dûment complétée par l'Office de Tourisme pour les deux territoires intercommunaux et les grilles d'évaluation des prestataires,
- tableau avec les coordonnées du référent qualité et des prestataires à intégrer dans la démarche,
- copie de la délibération des deux Communautés de Communes confirmant leur demande de candidature à la marque FAMILLE PLUS et attestant du suivi de la démarche réalisée par l'Office de Tourisme,
- documentations touristiques (guide pratique de la destination Ile d'Oléron Marennes Tourisme, programmation des évènements...).

Monsieur le Président demande donc au conseil de prendre une délibération afin de confirmer l'engagement de l'office de tourisme intercommunautaire vers une démarche Qualité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « tourisme et patrimoine »,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de confirmer l'engagement de l'office de tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes vers une démarche Qualité et de valider sa candidature au label national Famille Plus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur le Président fait remarquer que cette démarche est identique à celle menée dans le cadre du label « tourisme et handicap ».
- Monsieur le Président ajoute qu'à la suite du dépôt de ce dossier de candidature, deux phases d'audit d'entrée au label seront prévues aux vacances de pâques et durant la période estivale. L'audit se déroulera sur trois jours. Il sera effectué par un cabinet d'audit accrédité et donnera lieu à un rapport d'audit examiné par le comité national de gestion de la marque. Un audit de renouvellement sera ensuite prévu tous les trois ans.
- Monsieur BOMPARD mentionne que ce label Famille PLUS est normalement attribué au niveau des communes. Si l'office de tourisme venait à l'obtenir, ce label serait alors applicable sur l'ensemble du territoire

couvert par cette structure.

ooOoo

4 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES (ANETT)

Dans le cadre de la candidature de l'office de tourisme de l'Ile d'Oléron et du Bassin de Marennes au label « Famille PLUS », Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires l'adhésion de la communauté de communes auprès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT), structure gestionnaire, avec deux autres associations d'élus de ce label national.

Monsieur le Président ajoute que le coût annuel de cette adhésion au titre de l'année 2016 est calculée proportionnellement au nombre d'habitants du territoire du Bassin de Marennes selon la formule suivante pour les EPCI de moins de 20 000 habitants : nombre d'habitants x 0,10 euros / habitant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « tourisme et patrimoine »,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- de l'adhésion de la communauté de communes du Bassin de Marennes, à l'association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT),
- de retenir que le montant de cette adhésion est proportionnel au nombre d'habitants retenu pour le territoire,
- d'inscrire cette dépense au budget général de l'année 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

ooOoo

5 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LE CHATEAU DES ENFANTS » - TARIFICATION DES CAMPS DE L'ETE 2016

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider la tarification des camps de l'été 2016, organisés pour les enfants accueillis à l'accueil collectif de mineurs « le château des enfants » de Marennes et de Nieulle sur Seudre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « enfance jeunesse » du 21 mars 2016,
- entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la tarification des camps de l'été 2016 organisés pour les enfants accueillis à l'accueil collectif de mineurs « le château des enfants » de Marennes et de Nieulle sur Seudre, comme suit :

	Quotient familial	Camp Equestre (6 – 12 ans) 6/07 au 8/07	Camp Paléosite (6 – 12 ans) 11/07 au 13/07	Natural trophée (9 -12 ans) 18/07 au 22/07	Séjour ferme (5 -8 ans) 26/07 au 28/07
Allocataire passeport CAF	de 0 à 800	47,50 €	32,00 €	56,30 €	62,00€
Allocataire MSA ou CMAF	de 801 à 1100	57,00 €	38,00 €	67,50 €	73,50 €
	de 1100 et +	66,50 €	44,00 €	78,80 €	86,00 €

	Quotient familial	Camp Equestre (6 – 12 ans) 6/07 au 8/07	Camp Paléosite (6 – 12 ans) 11/07 au 13/07	Natural trophée (9 -12 ans) 18/07 au 22/07	Séjour ferme (5 -8 ans) 26/07 au 28/07
Autres régimes & hors CDC		95,00	3,80 €	112,60 €	122,40 €

	Quotient familial	Séjour indiens (6 – 12 ans) 01/08 au 05/08	Séjour Jonzac (6 - 12 ans) 16/08 au 19/08	Camp Equestre (6 – 12 ans) 23/08 au 25/08	Séjour baignade (6 - 12 ans) 29/08 au 31/08
Allocataire passeport CAF	de 0 à 800	38,00 €	39,00 €	76,00 €	24,00 €
	de 801 à 1100	46,00 €	46,70 €	91,00 €	29,00 €
Allocataire MSA ou CMAF	de 1100 et +	54,00 €	54,50 €	106,00 €	34,00 €
Autres régimes & hors CDC		76,50 €	77,90 €	152,20	48,20 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur LAGARDE fait remarquer que la participation de la communauté de communes aux camps a quasiment doublé par rapport celle de l'année 2015. Il comprend que de ce fait, le coût demandé aux familles est moindre (pour certains quotients) et peut faciliter le départ d'enfants. Cependant, le budget de la collectivité n'est pas « extensible » et il demande que les conseillers veillent à rester rigoureux dans la gestion de cet argent public.

ooOoo

6 – PROJET EDUCATIF LOCAL – AVENANT A LA CONVENTION « TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES » PASSEE AVEC LA COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

Monsieur le Président informe les conseillers qu'actuellement, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de l'école maternelle de Bourcefranc-Le-Chapus, un groupe de bénévoles anime une activité tous les après-midi de la semaine. Or, cette activité va prochainement cesser et il est proposé de mettre à disposition de la mairie un animateur de la communauté de communes pour les périodes suivantes :

- lundi, jeudi et vendredi de 15h 30 à 16h 30,
- jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Président rappelle que le coût horaire de cette mise à disposition et qui sera facturée à la commune, s'élève à 18 euros de l'heure pour les animateurs et 8 euros de l'heure pour les agents en contrat aidé. Les frais de déplacement sont également à la charge de la commune et seront calculés sur la base d'un forfait de 0,33 euro par kilomètre.

Monsieur le Président demande donc au conseil communautaire de se prononcer sur la passation d'un avenant à la convention initialement passée avec la commune de Bourcefranc-Le-Chapus pour la mise à disposition de personnel durant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu la délibération en date du 27 mai 2015 portant que la mise à disposition de personnel communautaire auprès de la commune de Bourcefranc-Le-Chapus,
- vu l'avis favorable de la commission « enfance jeunesse » du 21 mars 2016,
- entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider la passation d'un avenant à la convention initialement passée avec la commune de Bourcefranc Le Chapus, pour l'année scolaire 2015/2016 relative à la mise à disposition de personnel communautaire dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires,

- d'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette initiative,
- d'arrêter le coût horaire à facturer à la commune, comme suit :
 - animateur employé au grade d'adjoint d'animation = 18 (dix-huit) euros / heure,
 - animateur employé sous contrat aidé = 8 (huit) euros / heure,
- d'arrêter que la commune de Bourcefranc Le Chapus prendra à sa charge les frais de déplacement de l'agent mis à disposition, selon un barème de 0,33 euro par kilomètre,
- d'inscrire les recettes au budget général de l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur BROUHARD mentionne que l'animateur mis à disposition ne sera pas remplacé en cas d'absence.
- Madame MONBEIG ajoute que le départ d'une personne au sein d'une association a entraîné l'interruption d'une activité dispensée durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Une personne bénévole a pris le relais pour le mardi après midi mais aucune solution, en dehors du recours à des animateurs communautaires n'a été trouvée pour les autres jours de la semaine.
- Monsieur le Président estime qu'une réflexion globale doit être menée autour de l'animation de ces TAP. Actuellement, la communauté de communes ne détient ni la compétence scolaire ni périscolaire mais elle assure néanmoins l'animation partielle des TAP. Il devient inévitable de reconsidérer la situation mais également de trouver des solutions pour faciliter la gestion des plannings des agents communautaires et communaux.
- Monsieur BROUHARD ajoute que la Direction Départementale de la Cohésion Sociales (DDCS) demande que les animateurs des Temps d'Activités Périscolaires mais également des garderies périscolaires soient qualifiés. Un plan de formation devra donc être mis en place pour répondre à cette obligation réglementaire.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL fait remarquer que l'effectif des animateurs communautaires ne répond pas aux besoins des communes pour l'animation des TAP.
- Monsieur le Président indique que le recours à des associations et/ou bénévoles reste indispensable pour mettre en œuvre les TAP au sein des écoles du territoire.

ooOoo

7 – PROJET EDUCATIF LOCAL – SOUTIEN FINANCIER AU PROJET PRESENTE PAR LE LYCEE JAMAIN

Monsieur le Président informe le conseil d'une demande de subvention remise par le lycée Jamain de Rochefort. Cet établissement sollicite la communauté de communes pour une aide financière dans le cadre d'un voyage scolaire en Pologne, pour une élève du lycée domiciliée sur la commune de Le Gua. En effet, cette famille rencontre des difficultés pour régler le montant de la participation demandée et qui s'élève à 200 euros. C'est pourquoi, le lycée a fait appel à la collectivité pour trouver des financements complémentaires et permettre à cette lycéenne de participer au voyage.

Monsieur le Président ajoute que les membres de la commission « enfance jeunesse » ont proposé d'octroyer un soutien de cinquante euros à cette famille et de verser cette subvention directement auprès du lycée qui se chargera de déduire cette somme du montant dont la famille restera redevable.

Monsieur le Président demande donc aux conseillers de se prononcer sur l'attribution de cette aide financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « enfance jeunesse » du 21 mars 2016,
- entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de surseoir à cette question afin d'étudier les possibilités dont dispose la communauté de communes pour soutenir des projets individuels dans le cadre des initiatives émanant des établissements scolaires ou autres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL indique que la commune de Saint Just Luzac est sollicitée tous les ans à plusieurs reprises pour ce type de demandes. Une réponse négative est fournie aux établissements scolaires. Madame BEGU LE ROCHELEUIL rappelle que les lycées et collèges disposent de fonds sociaux qui peuvent être activés pour les frais de demi-pension et les participations aux voyages. Elle craint que le fait d'accepter cette aide crée un précédent et que d'autres demandes arrivent.

- Monsieur LAGARDE précise que la commune de Nieulle sur Seudre a également été sollicitée par le lycée Jamain. Il semble que cet établissement ait fait appel aux communes où résident les lycéens.

- Monsieur BROUHARD a donc reçu la demande qui est présentée en séance dans sa commune de Le Gua et a alors estimé que cette demande entrait dans le cadre du Projet Educatif Local. Il a donc fait remonter ce dossier au niveau communautaire.

- Monsieur le Président estime qu'une règle générale doit être établie pour permettre l'étude de ce type de demandes. Il ajoute que plus largement, la loi NOTRE pose le transfert de l'action sociale au niveau des CIAS. Il envisage de mener des réflexions sur le volet social dans les prochains mois.

- Monsieur LAGARDE s'interroge à savoir si ce type d'aides financières répond ou non à une compétence de la CDC.

Madame AKERMANN répond que des soutiens ont été préalablement accordés à des jeunes pour des voyages d'études au travers du Fonds Local d'Aide à l'Initiative des Jeunes (FLAIJ) que portait le Projet Educatif Local.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL ajoute que des associations comme le Lion's Club pourrait soutenir ce type de dossier comme cela a été le cas durant l'année 2015.

- Madame CHEVET indique que le CCAS de la commune de Le Gua va étudier la possibilité d'une participation auprès de la famille de cette lycéenne.

- Monsieur le Président considère que soutenir, par exemple la mobilité des jeunes à l'international peut être une politique menée au sein des communes. La question étant de définir la manière dont les élus souhaitent exercer les compétences de ces collectivités.

ooOoo

8 – MANIFESTATION MARAI'SONANCE – CONCERT DU 1^{ER} AVRIL 2016

Monsieur le Président rappelle que la programmation de la manifestation Marai'Sonance a été rendue possible grâce à la participation de nombreux acteurs locaux et à la mobilisation d'agents communautaires mais également du PETR du Pays Marennes Oléron.

Aussi, afin de remercier l'ensemble de ces personnes pour leur engagement dans ce projet culturel, Monsieur le Président propose de remettre à chacun d'entre eux une invitation au concert du 1^{er} avril à Bourcefranc-Le-Chapus. Il demande donc au conseil de valider l'achat de 40 places maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de procéder à l'achat de 40 (quarante) places maximum pour le concert du 1^{er} avril « Jean-François ZYGEL et les Oiseaux », auprès de l'association les concerts de Poche qui est en charge de la billetterie du spectacle pour un coût total de 360 euros,

- d'inscrire cette dépense au budget général de l'année 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ooOoo

ARRIVÉE DE MONSIEUR DESHAYES

ooOoo

11 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu pour 2016 de voter les taux des trois taxes suivantes :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- Taxe Habitation,
- Taxe Foncière Non Bâti,
- Taxe Foncière Bâti.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « finances & mutualisation des moyens » du 21 mars 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer les taux suivants, pour l'année 2016 :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) → 24,26 %
 - Taxe Habitation → 7,73 %
 - Taxe Foncière Non Bâti → 4,36 %
 - Taxe Foncière Bâti → 0,00 %

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur DESHAYES indique que le souhait des élus de la commission a été de ne pas appliquer d'augmentation des taux par rapport à ceux de l'année 2015.
- Monsieur le Président ajoute qu'une révision des taux sera menée quand les impacts de la réforme de la DGF seront connus. Il sera alors possible de faire une prévision sur trois ou quatre ans.

ooOoo

9 – VOTE DES BUDGETS COMMUNAUTAIRES 2016

9.1 – BUDGET GENERAL – ANNEE 2016

Le budget principal 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	4 729 299,27 euros
Section d'investissement :	2 165 556,73 euros

Il est proposé de voter le budget principal 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	726 100,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 070 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	1 279 326,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	931 500,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	46 060,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	130 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	542 813,27 €

Détail de certains articles :

Il est proposé de procéder aux inscriptions de crédits suivantes pour les participations :

Article 6554 – Contributions aux organismes de regroupement : 224 166,00 €

Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron :	205 166,00 €
Syndicat Mixte Sage Seudre :	19 000,00 €
Article 65738 – Subventions de fonctionnement autres organismes :	118 219,00 €
FDGCP 17 :	20 776,00 €
Mission Locale :	27 443,00 €
Conseil Départemental – Etablissement Interdépartemental de démoustication du Littoral Atlantique (EID) :	70 000,00 €
Article 657362– contribution Centre Intercommunal d' Action Sociale	13 000,00 €

B) RECETTES

Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses	107 500,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 029 270,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	1 059 700,00 €
Chapitre 76 – Autres produits financiers	2 200,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	30 000,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 000,00 €
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	470 629,27 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

Chapitre 001 – Déficit investissement reporté	131 743,46 €
Chapitre 16 – Emprunt	134 000,00 €

Recettes

Chapitre 10 – Affectation du résultat	373 143,46 €
Chapitre 10 (F.C.T.V.A.) - Ressources propres externes	334 700,00 €
Chapitre 040 - Amortissements	130 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	0,00 €
Chapitre 021 - Virement. venant de la Section de Fonctionnement	542 813,27 €
Chapitre 27 –Avances	480 000,00 €

*** Subvention d'équipement aux entreprises**

Dépenses

Chapitre 20- subventions CORDDE - TPE	20 000,00 €
---------------------------------------	-------------

*** Participation au budget de la pépinière**

Dépenses

Chapitre 20- subvention équipement versée	83 498,27 €
---	-------------

*** Pistes cyclables**

Dépenses

Chapitre 23- Travaux	97 700,00 €
----------------------	-------------

Recettes

Chapitre 13 – subventions	15 300,00 €
---------------------------	-------------

*** Equipements sportifs**

Dépenses

Chapitre 23 – Construction dojo - stade athlétisme	802 600,00 €
--	--------------

Recettes

Chapitre 13– Subventions	252 000,00 €
--------------------------	--------------

*** Matériel administratif et technique**

Dépenses

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	66 000,00 €
---	-------------

*** Local Jeunes – Marennes**

Dépenses

Chapitre 20 – Etudes	30 000,00 €
Chapitre 23 – Travaux	114 515,00 €

*** PIG habitat**

Dépenses

Chapitre 20 – Subventions d'équipement	81 000,00 €
--	-------------

*** PLH - Habitat collectif social**

Dépenses

Chapitre 20 – Subventions d'équipement	12 000,00 €
--	-------------

*** Fonds de concours**

Dépenses

Chapitre 20 – Fonds de concours Communes membres	235 000,00 €
--	--------------

*** Travaux crèche**

Dépenses

Chapitre 23 – Travaux	80 000,00 €
-----------------------	-------------

Recettes

Chapitre 13 – subventions	37 600,00 €
---------------------------	-------------

*** Travaux école de voile**

Dépenses

Chapitre 23– Travaux	130 000,00 €
----------------------	--------------

*** Travaux voirie zone des quatre moulins**

Dépenses

Chapitre 23– Travaux	147 500,00 €
----------------------	--------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget principal 2016 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	4 729 299,27 euros
Section d'investissement :	2 165 556,73 euros

En fonctionnement - vote par chapitre

- d'adopter les chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 042, 022, 023 en dépenses

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31 POUR : 31 CONTRE : 0

- d'adopter le détail des articles 65738, 6554 et 657362 en dépenses

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31 POUR : 31 CONTRE : 0

- d'adopter 70, 73, 74, 76, 77, 013, 002 en recettes

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31 POUR : 31 CONTRE : 0

En investissement

- vote par opération

- d'adopter la section d'investissement dans sa totalité

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31 POUR : 31 CONTRE : 0

- de demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat, du Contrat Régional de Développement Durable du Pays Marennes Oléron ainsi qu'au titre des fonds structurels européens.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31 POUR : 31 CONTRE : 0

Débats :

- Monsieur DESHAYES présente au conseil l'ensemble des budgets de la communauté de communes à l'exception de celui relatif à la régie des déchets qui sera présenté par Monsieur GUIGNET, Président de la régie.

- Monsieur DESHAYES fait remarquer que ce budget général 2016 est transitoire, dans l'attente des nouvelles mesures relatives à la DGF.

- Monsieur DESHAYES indique que les charges de personnel sont proposées avec une augmentation de 6.4%. En effet, le coût du service ADS est budgété sur la totalité de l'année.

- Monsieur le Président dit qu'il faut être prudent sur les dépenses de ces charges et chercher dans les recettes les cofinancements dont bénéficient certains contrats.

- Monsieur le Président souligne que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va impacter le prochain budget. Une fois les nouvelles mesures connues, il sera possible de faire des prévisions budgétaires pour les trois ou quatre ans à venir et définir la marge de manœuvre budgétaire.

- Monsieur BARREAU ajoute que le budget présenté a été établi sur les mêmes bases que celui de 2015 puisqu'à ce jour le montant de la DGF n'est pas connue.

- Monsieur BOMPARD fait remarquer que le nombre de dossiers déposés par les entreprises dans le cadre du dispositif CORDEE-TPE augmente tous les ans. Il se demande si les 20 000 euros alloués à cette action seront suffisants pour 2016.

- Monsieur le Président répond qu'un réajustement budgétaire pourra être fait en cours d'année au regard du nombre de dossiers acceptés. Le conseil communautaire validera alors une décision modificative.

ooOoo

**9.2 - VOTE DU BUDGET ANNEXE « PLATE-FORME DE TRANSIT DES PRODUITS DE LA MER »
- ANNE 2016**

Le budget annexe de la plate forme de transit des produits de la mer 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 167 659,98 euros
Section d'investissement : 103 757,25 euros

Il est proposé de voter le budget annexe de la plate forme de transit des produits de la mer 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

I - SECTION D'EXPLOITATION

A) DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	58 300,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	9 500,00 €
Chapitre 65 – Frais de gestion	100,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 000,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	64 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	32 759,98 €

B) RECETTES

Chapitre 70 – Prestations de service	74 000,00 €
--------------------------------------	-------------

Chapitre 042 – Produits exceptionnels	45 000,00 €
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	48 659,98 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

Chapitre 040 – Subventions inscrites compte résultat	45 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunt	27 200,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	24 559,58 €
Chapitre 001 – Déficit investissement reporté	6 997,27 €

Recettes

Chapitre 10 – Affectation en réserve	6 997,27 €
Chapitre 040 - Amortissements	64 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation	32 759,98 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe de la plate forme de transit des produits de la mer, pour l'année 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	167 659,98 euros
Section d'investissement :	103 757,25 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

9.3 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE RIVEAU » - ANNEE 2016

Le budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau » de l'année 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	528 320,95 euros
Section d'investissement :	385 016,55 euros

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau » 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011 – Achats et variations de stocks	142 304,40 €
Chapitre 63 – Impôts et taxes	1 000,00 €
Chapitre 042 – Production stockée	385 016,55 €

B) RECETTES

Chapitre 70 – Prestations des services et ventes	202 661,71 €
--	--------------

Chapitre 042 – Production stockée	142 304,40 €
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	183 354,27 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

* Opérations financières

Dépenses

Chapitre 16 – Emprunt	83 926,16 €
Chapitre 040 – Terrains aménagés	142 304,40 €
Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté	158 785,99 €

Recettes

Chapitre 040 – Terrains aménagés	385 016,55 €
----------------------------------	--------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Le Riveau », pour l'année 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	528 320,95 euros
Section d'investissement :	385 016,55 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

9.4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES FIEF DE FEUSSE » - ANNEE 2016

Le budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse » de l'année 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	659 753,79 euros
Section d'investissement :	539 540,09 euros

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse » 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011 – Achats et variations de stocks	430 000,00 €
Chapitre 63 – Impôts et taxes	1 000,00 €
Chapitre 042 – Production stockée	228 753,79 €

B) RECETTES

Chapitre 70 – Prestations des services et ventes	0,00 €
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	229 753,79 €
Chapitre 042 – Production stockée	430 000,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

* Opérations financières

Dépenses

Chapitre 040 – En cours de production de biens	430 000,00 €
Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté	106 540,09 €

Recettes

Chapitre 040 – Terrains en cours aménagement	228 753,79 €
Chapitre 16 – Emprunt	307 786,30 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Fief de Feusse », pour l'année 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	659 753,79 euros
Section d'investissement :	539 540,09 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

9.5 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES JUSTICES » - ANNEE 2016

Le budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices » de l'année 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	1 366 702,99 euros
Section d'investissement :	1 317 308,45 euros

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices » 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011 – Achats et variations de stocks	1 200 000,00 €
Chapitre 63 – Impôts et taxes	2 000,00 €
Chapitre 65 – Reversement excédent budget général	104 702,99 €
Chapitre 66 – Frais financiers	30 000,00 €
Chapitre 043 – Transfert des frais financiers	30 000,00 €

B) RECETTES

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	106 702,99 €
Chapitre 042 – Production stockée	1 230 000,00 €
Chapitre 043 – Transfert des frais financiers	30 000,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

* Opérations financières

Dépenses

Chapitre 040– En cours de production de biens 1 230 000,00 €

Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté 87 308,45 €

Recettes

Chapitre 16 – Emprunts 1 317 308,45 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques Les Justices », pour l'année 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 366 702,99 euros

Section d'investissement : 1 317 308,45 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

9.6 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE PUIITS DOUX » - ANNEE 2016

Le budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux » de l'année 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 22 943,00 euros

Section d'investissement : 179 258,40 euros

Il est proposé de voter le budget annexe « zone d'activités économiques Le Puits Doux » 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et d'opter pour le système de l'inventaire permanent simplifié.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement reporté 1 943,00 €

Chapitre 011 – Achats et variations de stocks 20 000,00 €

Chapitre 63 – Impôts et taxes 1 000,00 €

B) RECETTES

Chapitre 042 – Production stockée 20 000,00 €

Chapitre 76– Produits financiers 2 943,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

Chapitre 040 – En cours de production de biens	20 000,00 €
Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté	159 258,40 €

Recettes

Chapitre 16 – Emprunt	179 258,40 €
-----------------------	--------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « zone d'activités économiques « Puits Doux », pour l'année 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	22 943,00 euros
Section d'investissement :	179 258,40 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

9.7 – VOTE DU BUDGET ANNEXE « PEPINIERE D'ENTREPRISES » - ANNEE 2016

Le budget annexe « Pépinière d'entreprises » de l'année 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	10,00 euros
Section d'investissement :	83 484,09 euros

Il est proposé de voter le budget annexe « pépinière d'entreprises » 2016 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 65 – Charges diverses de gestion	9,75 €
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,25 €

B) RECETTES

Chapitre 74 – Participation CDC	10,00 €
---------------------------------	---------

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté	83 484,09 €
---	-------------

Recettes

Chapitre 13 – Subventions	83 484,09 €
---------------------------	-------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget annexe « pépinière d'entreprises», pour l'année 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	10,00 euros
Section d'investissement :	83 484,09 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

10 – BUDGET GENERAL – PARTICIPATIONS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

10.1 - PARTICIPATION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT INTERDEPARTEMENTAL POUR LA DEMOUSTICATION DU LITTORAL ATLANTIQUE

La Communauté de Communes est compétente en matière de démoustication. A ce titre, la collectivité participe aux frais engagés par l'Etablissement Interdépartemental pour la démoustication du littoral Atlantique (EID). La participation financière de l'année 2016, pour les opérations de démoustication est estimée à 70 000 euros.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu les statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- vu le budget primitif 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès de l'Etablissement Interdépartemental pour la démoustication du littoral Atlantique (EID, pour les actions effectuées au titre de la démoustication, la somme maximum de 70 000 euros pour l'année 2016,
- de régler cette participation à réception du titre de recettes émis par l'établissement ou la collectivité habilitée,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

Débats :

- *Monsieur le Président souhaite que les responsables de cet établissement interdépartemental viennent présenter les actions de cette structure, lors d'un prochain conseil communautaire.*
- *Monsieur le Président souligne la nécessité d'une cohésion entre les différents membres de cette entente afin de mener une démarche concertée et de garantir des résultats satisfaisants dans ce domaine.*

ooOoo

10.2 – PARTICIPATION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE)

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). A ce titre et conformément aux statuts de cette structure, la collectivité doit verser une participation financière pour son fonctionnement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu les statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- vu les statuts du syndicat mixte du SAGE,
- vu le budget primitif 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, la somme de 19 000 euros maximum pour l'année 2016,
- de régler cette participation à réception du titre de recettes émis par le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

10.3 PARTICIPATION AUPRES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTAL DES GROUPEMENTS DE PROTECTION DES CULTURES 17 (FDGPC 17)

La Communauté de Communes participe au fonctionnement de la Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures de Charente Maritime, par l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 20 776 euros au titre de la lutte contre les ragondins.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès de la Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures de Charente Maritime, la somme de 20 776 euros maximum pour l'année 2016,
- de régler cette participation à réception de la facture émise par la Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures de Charente Maritime
- d'inscrire cette dépense au budget général 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

10.4 - PARTICIPATION AUPRES DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS MARENNES OLERON

La Communauté de Communes participe au fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron, par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 205 166 euros au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron, la somme de 205 166 euros pour l'année 2016,
- de régler cette participation à réception des titres de recettes émis Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

10.5 – BUDGET PRINCIPAL – PARTICIPATION AUPRES DE LA MISSION LOCALE ROCHEFORT MARENNES OLERON

La Communauté de Communes participe au fonctionnement de la mission locale Rochefort Marennes Oléron, par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 27 443 euros au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu les statuts de l'association,
- vu le budget primitif 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès de la mission locale Rochefort Marennes Oléron, la somme maximum de 27 443 euros pour l'année 2016,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

Débats :

- Monsieur le Président souhaite que les responsables de la mission locale viennent présenter les actions de cette structure, lors d'un prochain conseil communautaire.

ooOoo

10.6 - PARTICIPATION AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CIAS)

La Communauté de Communes participe au fonctionnement du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 13 000 euros au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu le budget primitif 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS), la somme de 13 000 euros pour l'année 2016,
- de verser cette subvention au Centre Intercommunal d'Actions Sociales, au cours du premier semestre 2016,
- d'inscrire cette dépense au budget général 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

12.1 – VOTE DU BUDGET DE LA REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – ANNEE 2016

Le budget primitif 2016 tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation :	2 487 782,07 euros
Section d'investissement :	760 250,21 euros

Il est proposé de voter le budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes 2016, par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement :

I - SECTION D'EXPLOITATION

A) DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	805 500,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	562 500,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	600 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	30 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	50 600,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	200 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	50 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	139 182,07 €

Détail de certains articles :

Il est proposé de procéder aux inscriptions suivantes pour les participations :

Article 658 – Charges diverses de gestion courante:	550 000,00 €
Syndicat Intercommunal du Littoral 2015	550 000,00 €

B) RECETTES

Chapitre 70 – Prestations de service	1 805 200,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	400 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	50 110,00 €
Chapitre 013 – Remboursement sur rémunérations	15 000,00 €
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	217 472,07 €
Chapitre 042 – Quote-part des subventions reçues	8 110,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opération en dépenses et recettes.

*** Opérations financières**

Dépenses

Chapitre 040 – Reprise des subventions	8 110,00 €
Chapitre 16 – Emprunt	84 000,00 €
Chapitre 001 – Résultat d'investissement	61 068,14 €

Recettes

Chapitre 10 – affectation en réserve	386 268,14 €
Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation	139 182,02 €
Chapitre 040- Amortissements	200 000,00 €

*** Logiciels (op. n°26)**

Dépenses

Chapitre 20 – Acquisitions logiciels	2 000,00 €
--------------------------------------	------------

*** Equipements (op. n°27)**

Dépenses

Chapitre 21 – Equipements – Redevance Incitative	171 100,00 €
--	--------------

Recettes

Chapitre 13 – Subventions	34 800,00 €
---------------------------	-------------

*** Déchetterie Le Bournet (op. n°29)**

Dépenses

Chapitre 23 – Travaux	403 972,07 €
-----------------------	--------------

*** Matériel (op n°28)**

Dépenses

Chapitre 21 – Matériel roulant	30 000,00 €
--------------------------------	-------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du Conseil du 26 février 2016,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter les crédits du budget 2016 de la régie des déchets du Bassin de Marennes par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement, dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section d'exploitation :	2 487 782,07 euros
Section d'investissement :	760 250,21 euros

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

Débats :

- Monsieur GUIGNET indique que parmi les recettes de ce budget, figure une subvention de 280 000 euros d'Eco-Emballage. Il faut noter également un reliquat de 70 000 euros de l'ADEME au titre de l'année 2015. Le montant de la redevance incitative est moindre mais avec un taux de recouvrement satisfaisant.
- Monsieur GUIGNET mentionne dans les dépenses une provision de 50 000 euros a est budgétée pour recouvrer les sommes non perçues au titre des exercices antérieurs de la redevance.
- Monsieur GUIGNET indique qu'une provision de 50 000 euros est faite en vue de réaliser des travaux d'aménagement à la déchetterie du Bournet.
- Monsieur le Président estime que le choix retenu par le conseil pour une part fixe à 80% apparait judicieux et à garanti une sécurité budgétaire pour 2015 et 2016.
- Monsieur le Président signale que les économies d'échelles sont encore à faire au niveau de la régie. Une réflexion sera menée début 2017 sur la fréquence des tournées.
- Monsieur BROUHARD apprécie que le budget de la régie soit mené de façon rigoureuse mais cela ne doit pas être au détriment du service rendu aux usagers. A plusieurs reprises, il a constaté que les bennes de la

déchetterie de La Madeleine n'avaient pas été collectées et à constater en parallèle une augmentation des dépôts sauvages dans sa commune.

- Monsieur GUIGNET annonce que de nouvelles filières (placoplatre ...) vont être ouvertes sur le site de Le Gua et que la déchetterie pourrait alors se montrer sous dimensionnée.

- Monsieur PETIT fait savoir aux conseillers que ses services communaux collectent de plus en plus de déchets sauvages sur sa commune (3 bacs de 260 litres durant le mois dernier). Il trouve inadmissible que la commune paie pour les levées de ces containers.

- Monsieur le Président répond qu'il a été convenu en fin d'année 2015 de mettre à disposition des communes des bacs non pucés pour leur permettre de collecter les déchets sauvages sur leur territoire. Ces levées ne sont pas facturées aux mairies. L'objectif est de quantifier le volume de ces déchets sur une année et de mener une réflexion en 2017 sur le coût de ces incivilités.

- Monsieur PETIT fait remarquer que les services de la régie ne l'ont pas informé de la gratuité de cette collecte spécifique. Il demande que des éclaircissements soient apportés sur cette question.

ooOoo

12.2 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – PARTICIPATION AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL (SIL)

La Communauté de Communes, adhérente au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) participe à son fonctionnement, par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 550 000 euros au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- vu les statuts du Syndicat Intercommunautaire du Littoral,
- vu le budget annexe de la régie des déchets du Bassin de Marennes 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir comme montant de participation de la communauté de communes du Bassin de Marennes auprès du Syndicat Intercommunautaire du Littoral, la somme maximum de 550 000 euros pour l'année 2016,
- de régler cette participation à réception des titres de recettes émis par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral,
- d'inscrire cette dépense au budget annexe de la régie des déchets du Bassin de Marennes 2016.

ABSTENTION : 0

VOTANTS : 31

POUR : 31

CONTRE : 0

ooOoo

13 – COLLECTE DE DECHETS RECYCLABLES SUR LE SITE DE LA DECHETTERIE « LE BOURNET » - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC OCEAN

Monsieur le Président indique que depuis 2015, deux conteneurs maritimes ont été installés sur la déchetterie du Bournet. L'un a pour fonction l'entreposage des Déchets Diffus Spécifiques (anciennement « Déchets Dangereux » comprenant les peintures, solvants,...). L'autre accueille les objets collectés en déchetterie et pouvant être réemployés.

A ce titre, Monsieur le Président propose de passer à nouveau une convention avec l'association OCEAN qui assure la reprise de ce type de déchets.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider, pour l'année 2016 le partenariat établi avec l'association OCEAN dans le cadre de la collecte recyclables sur le site de la déchetterie « Le Bournet »,
- d'autoriser le Président à signer la convention arrêtant les modalités de cette collaboration pour l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur GUIGNET indique que 40 tonnes de déchets recyclages ont été collectés par OCEAN durant les six mois d'activités de l'année 2015 sur le site du Bournet.

ooOoo

14 – INFORMATIONS AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Aucune décision de prise par le Président depuis le précédent conseil communautaire.

ooOoo

15 – QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

ooOoo

INFORMATIONS GENERALES :

- Monsieur le Président annonce l'arrivée le 20 juin prochain de Madame Fanny GIRARD, nouvelle responsable du service développement économique. Cette personne est actuellement en poste à la Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne.
- Monsieur le Président indique que Monsieur Emmanuel LELONG a été recruté en contrat aidé pour occuper un poste d'agent du patrimoine, culture et administration jusqu'à la fin du mois d'octobre 2016.
- Monsieur le Président signale que Lucile DODOLIN a été embauché pour deux mois à la CDC pour remplacer Justine ROULLE au service communication qui est en arrêt maladie et qui a fait connaître son intention de quitter son poste.

ooOoo

Affichage le 13 avril 2016

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres de la Communes
de communes,

Le président
Mickaël VALLET